

**ARRETE DU MAIRE**

N°VDV20250616\_033

**ARRETE DE CIRCULATION TEMPORAIRE RELATIVE A LA RESTRICTION DE CIRCULATION POUR  
L'ORGANISATION DES « FOULEES DE PERISEAUX »**

Le Maire de la Commune de VENDEVILLE,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 44, R 225 et R 225-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213, L 2213-5 et 2512-23,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la demande de la commune de Fâches-Thumesnil pour l'organisation d'une épreuve sportive sur les commune de Fâches-Thumesnil, Templemars, Vendeville et Wattignies

Considérant qu'il importe de prendre toutes les dispositions permettant d'assurer la sécurité des usagers et des personnes organisant la manifestation,

**ARRETE****ARTICLE 1 :**

Les dispositions du présent arrêté sont applicables le dimanche 19 octobre 2025 de 7h00 à 13h00 sur la commune de Vendeville :

- Rue de Wattignies dans sa partie comprise entre croisement de la rue de Ferrière et le croisement de l'avenue des Capucines,
- Rue des de Ferrière dans sa partie comprise entre le croisement de la rue de Wattignies et le croisement de l'avenue des Hortensias.

**ARTICLE 2 :**

La circulation des véhicules sera interdite sur les tronçons repris dans l'article 1.

**ARTICLE 3 :**

Les déviations suivantes seront mises en place :

- Sens rue de Ferrière – rue de Wattignies :  
Itinéraire de déviation : tourner à gauche avenue des Hortensias, tourner à droite avenue des Capucines, tourner à gauche rue de Wattignies – fin de déviation.

- Sens rue de Wattignies – rue de Ferrière :

Itinéraire de déviation : tourner à droite avenue des Capucines, tourner à gauche avenue des Hortensias, tourner à droite rue de Ferrière – fin de déviation.

**ARTICLE 4 :**

Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

**ARTICLE 5 :**

Ampliation du présent arrêté est transmise à Monsieur le Préfet de la Région Hauts de France, Madame le Commandant de Police de Wattignies, Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille.

Fait à Vendeville, le 16 Juin 2025

Le Maire,

